

Ville des Herbiers

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

DÉCLASSEMENT DE PORTIONS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SISES : IMPASSE DE L'OCTROI / COUR DE LA MISSION, PARKING RUE DU BOIS JOLY ET PARKING « ÎLOT-SAINT-JACQUES » .

Par arrêtés municipaux n° 2025-801, 2025-802 et 2025-803 en date du mardi 27 mai 2025, Monsieur le Maire de la Ville des Herbiers a ordonné l'ouverture d'enquêtes publiques relatives aux projets de déclassement de portions du domaine public communal, en vue de permettre :

- La réalisation d'un parking privé pour un programme de 10 logements sociaux, impasse de l'Octroi / Cour de la Mission,
- La création d'une micro-crèche rue du Bois Joly,
- L'implantation d'un projet immobilier dans le cadre du renouvellement urbain de l'îlot Saint-Jacques.

Les enquêtes publiques se dérouleront **du mardi 17 juin 2025 à 9h00 au mardi 1er juillet 2025 à 17h00 inclus**, à l'Hôtel des communes - 6 Rue du Tourniquet - 85502 Les Herbiers Cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur les registres d'enquête publique disponibles à l'accueil de l'urbanisme de l'Hôtel des Communes du Pays des Herbiers, ou bien les adresser à l'attention personnelle du Commissaire-Enquêteur, en précisant en objet, selon le dossier concerné :

- « Enquête publique déclassement voirie impasse de l'Octroi/Cour de la Mission » ,
- « Enquête publique déclassement voirie rue du Bois Joly » ,
- « Enquête publique déclassement voirie Parking Saint-Jacques » .

- Par courrier, à l'adresse suivante : **Monsieur ALLAIN , Commissaire-Enquêteur**
Hôtel des communes - 6 rue du Tourniquet - 85502 Les Herbiers Cedex
- ou par messagerie numérique : **enquetepublique@lesherbiers.fr**
- Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville des Herbiers : <https://www.lesherbiers.fr>

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel des communes en assurant une permanence les jours suivants :

- **Le mardi 17 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et le mardi 1er juillet 2025 de 14h00 à 17h00.**

Son rapport, ses conclusions et son avis seront transmis à Monsieur le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel des communes aux jours et heures d'ouverture habituels pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sur leur demande.